



Problème suite à la vente de notre maison

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Nous avons vendu notre maison il y a un peu plus de 6 mois (ancienne maison rénovée avec poutres et pierres). Aujourd'hui, l'acquéreur nous informe qu'il a un problème avec deux poutres qu'il a du renforcer avec des piliers car une menaçait de tomber et l'autre est abîmée par les capricornes. Donc comprenez notre inquiétude!

Lors de la vente, l'acquéreur a eu un état parasitaire qui lui indiquait la présence de capricornes et lors des visites il a vu et constaté l'état de certaines poutres.

Nous avons vendu notre maison en toute bonne foi d'où notre surprise aujourd'hui. Que doit-on faire? Et que risque t'on? Merci de nous répondre au plus vite car cela nous inquiète terriblement.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Qu'exige de vous l'acquéreur?

Cordialement

Par Visiteur

Nous allons l'avoir au téléphone ce soir. Il nous a dit qu'il préfèrait nous avoir au téléphone avant d'engager une procédure?!

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si l'acquéreur avait effectivement connaissance avant la vente de la maison de la présence des capricornes ainsi que la défectuosité de certaines poutres, en principe il ne peut se retourner contre vous.

En effet, votre responsabilité ne peut être engagée sur le fondement

- des vices cachés: non seulement parce que la plupart des contrats de vente l'écarte mais également parce que s'il en avait connaissance avant la vente il ne peut s'en prévaloir après.

- du manquement du vendeur à son obligation de délivrance d'une chose conforme à l'objet du contrat : la présence des capricornes était connue avant la vente

- du dol: car vous n'avez pas trompé l'acquéreur.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour toutes ces précisions.

Cordialement

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.

Au plaisir de vous informer à nouveau.